

d'administration publique en a autorisé la vente en pharmacie sur ordonnance. Aux termes de ce règlement, les mineures y ont droit sans autorisation des parents. Le prix d'un diaphragme est de 15 F environ, le tube de gélée du même ordre.

4) Les stérilets sont des spirales de polyéthylène que le médecin place dans l'utérus. Il convient de préférence aux femmes dont l'utérus a été assoupli et agrandi par une grossesse. Il peut être gardé pendant des années. Il est efficace à 95 %.

5) La pilule est un produit hormonal dont la prise régulière bloque l'ovulation. Mise au point en 1952 par un biologiste américain, elle a, comme par hasard, été d'abord testée sur les Puerto-Ricaines. Prise sans oubli elle est efficace à 100 % mais (!) aux termes de la loi tout le monde n'y a pas droit. Redisons que la loi Neuwirth est formelle : les mineures devront avoir l'autorisation écrite des parents pour pouvoir prendre la pilule alors qu'elles peuvent obtenir un diaphragme.

C'est le produit efficace à 100 %, qui est soumis à l'autorisation, c'est aussi le seul qui convient à une fille qui veut avoir ses premiers rapports, sans risques. Celui qui est autorisé est le diaphragme, d'efficacité moindre, nous l'avons vu, mais surtout il présente comme particularité de ne pouvoir être utilisé que par une fille qui est une fille perdue, car elle n'a plus d'hymen ! La loi codifie les mœurs, elle protège la vertu des filles et demande aux parents d'être maîtres et gardiens après Dieu de l'hymen de leur progéniture.

Quel bel exemple du rôle de la famille dans la transmission de l'idéologie dominante !

Mineures ou majeures, les femmes qui utilisent la méthode efficace à 100 % représentent actuellement de 6 à 7 %. Pourquoi ?

La pilule en question

La vraie menace : Les parlementaires l'ont bien ressentie même s'ils l'ont exprimée de façon triviale et grotesque. Une méthode efficace à 100 % permet aux filles et aux femmes d'avoir des rapports sexuels sans la « sanction » d'un enfant. Elle menace directement l'institution du mariage, la stabilité de la famille, valeurs sûres de la morale bourgeoise. Elle menace aussi la tutélaire indisponibilité de la femme, valeur sûre de la pratique bourgeoise en matière du travail des femmes. L'éternel féminin est en péril !

Première attitude du pouvoir à noter au passage : la pilule n'est pas remboursée par la Sécurité Sociale ; comme disait de Gaulle : « La pilule c'est pour la distraction ! ». Les conditions de vie décente, les loisirs et la santé ne sont pas au programme de la bourgeoisie. Mais il y a plus habile que de ne pas rembourser les pilules : faire le nécessaire pour qu'elles ne soient pas achetées. A cet usage est menée quotidiennement une contre-propagande déversée au marteau-pilon.

L'antidote :

a) *L'élixir moral* : Mais une fois la loi Neuwirth votée, les députés avaient fini de jouer et le flambeau passa dans toutes les mains. L'offensive contre-poison s'effectue à plusieurs niveaux et avec tous les relais. Au sommet le Saint Père, ses encycliques et ses bulles qui font pschitt avec toutes les variantes : « La femme est faite pour avoir des enfants », « La

sexualité c'est honteux ». Mais à notre époque il n'est pas toujours efficace d'attaquer au niveau le plus « élevé » de l'idéologie, à la longue cela ne fait plus mouche. Les notables se répartissent le travail dans leurs corps de métier, ils s'adressent à tous les niveaux de sensibilité : peur du diable, peur du cancer, peur de l'« adultère ». C'est ainsi qu'intervient le ballet des curés enfroqués ou défroqués, des médecins, des censeurs où tout est permis. Qui plus est, ces messieurs se renvoient la balle et se repassent leur arguments. Le curé après son pathos moral glisse avec onction : « et c'est dangeureux pour la santé » et comme est convaincant le médecin qui après avoir distillé ses avertissements sur les dangers médicaux ajoute avec finesse : « S'opposer à la contraception (considérée comme un procédé à vulgariser) ce n'est pas poser des interdits, c'est éveiller la réflexion, faire comprendre la nécessité d'une sexualité humaine, c'est-à-dire personnalisée dans toute sa finalité » (Dr. Jamain, la Revue du Praticien, juin 1963).

b) *Pilule, crime et châtement : les relais « scientifiques »*

* **La pilule donne des monstres**

Un généticien américain au nom de Carr fait un jour dans la grande presse état de ce qu'il a découvert : dans les produits d'avortement spontanés chez des femmes qui ont auparavant pris la pilule, il y a 30 % d'anomalies chromosomiques ! Ce cri d'alarme est immédiatement repris par le généticien français Lejeune (« Laissez-les-Vivre »)... mais aussi par un autre généticien français Boué, qui, disposant de la plus grande statistique mondiale, a la simple idée scientifique de comparer ce qui se passe au niveau des chromosomes des produits de tous les avortements spontanés, que la femme ait pris auparavant des pilules ou pas.

Ses travaux sont formels : il y a 30 % d'anomalies chromosomiques dans tous les avortements spontanés, la grossesse s'interrompant parce que l'œuf est malformé. Inutile de préciser que les travaux de Boué n'ont pas les honneurs de la grande presse et qu'avec la méthode utilisée par Carr, on aurait pu selon les besoins affirmer l'existence d'anomalies chromosomiques chez les Juifs, les Arabes ou les Irlandais !

La raison pour laquelle on demande aux femmes d'attendre un certain temps pour débiter une grossesse après la pilule est que l'ovaire ne retrouve son fonctionnement optimum qu'après deux ou trois cycles. Une grossesse intervenant sur un ovaire déficient risque de se terminer par un avortement spontané, il n'y a par contre *aucun risque* pour l'enfant si la grossesse évolue normalement.

* **Quand on oublie on est automatiquement enceinte.**

Quand on arrête, on a des triplés.

Pour le premier argument, on a le choix : ne pas la prendre ou ne pas l'oublier, encore que les grossesses après un oubli soient rarissimes. Pour les triplés, il s'agit d'une contre-vérité, les grossesses multiples ayant été obtenues par un autre produit employé chez les femmes stériles qui n'ovulaient plus depuis des années.

* **La pilule donne le cancer**

Cancer du sein ou de l'utérus de préférence : on est toujours puni par là où on a pêché ! Aucune publication scientifique n'a jamais fait état du cancer lié à la pilule. Par contre il semble de plus en plus établi que le tabac joue un rôle dans le cancer du poumon. On constate cependant que la même menace n'est pas suivie des mêmes effets : hommes et femmes continuent à fumer et même à avaler la fumée mais pas la pilule !